

**« La prévoyance : un enjeu important pour les foyers à revenus modestes, afin de les aider à anticiper les conséquences financières et matérielles des aléas de la vie »**

### **3 questions à Jean-Pierre Decourcelle, Directeur Technique chez PRÉVOIR**



*Certains événements imprévisibles de la vie peuvent entraîner une incapacité de travail, une invalidité temporaire ou permanente, une maladie de longue durée, un décès... autant de situations susceptibles de fragiliser l'équilibre d'un foyer financièrement et matériellement.*

*Pour anticiper les conséquences de ces aléas, se protéger ainsi que sa famille, tout en préservant son bien-être et celui de ses proches, la prévoyance apparaît comme l'une des solutions idéales. Pour autant, certaines personnes hésitent à franchir le cap, ne sachant pas réellement de quoi il s'agit et quel serait l'intérêt de cette solution face aux coups durs de la vie.*

**Pour mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de la prévoyance, notamment pour les foyers populaires à revenus modestes, 3 questions ont été posées à Jean-Pierre Decourcelle, Directeur Technique chez PRÉVOIR.**

#### **Qu'est-ce que la prévoyance ?**

Les risques liés à la personne peuvent mettre en péril l'équilibre d'un foyer. Ils peuvent véritablement modifier la vie d'une famille et entraîner des pertes de revenus et des dépenses substantielles. C'est à ce moment que la prévoyance individuelle entre en ligne de compte : elle offre une protection complémentaire à celle du régime obligatoire de la Sécurité Sociale et de la protection sociale de l'employeur, s'il y en a une.

**Membre certifié de l'Institut des Actuares, Jean-Pierre Decourcelle a rejoint l'Actuariat du Groupe PRÉVOIR en 1988.**

**Après y avoir occupé différents postes stratégiques, il prend le poste de Directeur Technique Adjoint en 2011, avant de devenir, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Directeur Technique, à l'âge de 49 ans.**

C'est principalement un relais financier, mais également un accompagnement et une assistance pour l'assuré et ses proches, ce qui permet de conserver son confort de vie.

L'objectif d'un contrat de prévoyance est donc de garantir le versement d'un capital, d'une rente ou d'une indemnité journalière en cas de coup dur : décès, perte d'autonomie, arrêt de travail prolongé, etc.

Cette anticipation des conséquences des accidents de la vie, matérialisée par la souscription d'un contrat de prévoyance, permet donc de garder l'esprit tranquille.

**Chez PRÉVOIR, vous vous adressez spécifiquement aux foyers populaires à revenus modestes (salariés, retraités), TNS de proximité et Très Petites Entreprises. Pourquoi la prévoyance est-elle particulièrement importante pour ces populations ?**

La prévoyance est une assurance complémentaire essentielle, et il est vrai que c'est un enjeu d'autant plus important pour les foyers à revenus modestes. En effet, cette population est encore plus exposée que la moyenne aux accidents de la vie, accidents qui peuvent compromettre la situation financière et matérielle du foyer, qui mettrait du temps à s'en remettre.

Une étude menée par l'Institut National d'Etudes Démographiques, révèle ainsi qu'à 35 ans, un ouvrier n'a devant lui que 24 années sans incapacité physique ou sensorielle (60% de leur espérance de vie), contre 34 années pour un cadre (73% de leur espérance de vie).

Chez PRÉVOIR, nous connaissons bien cette population car nous travaillons au quotidien avec elle depuis 1910. Plus qu'une stratégie de développement, c'est un véritable engagement que nous nous sommes fixé : permettre à chacun de préparer au mieux son avenir, d'en être acteur et responsable.

C'est d'ailleurs dans cette optique que nous créons des solutions qui s'adaptent aux profils, besoins et possibilités financières de nos clients.

***Nous avons bien compris à quel point la prévoyance est importante pour les foyers à revenus modestes, mais compte tenu de leur situation financière, ce n'est pas forcément évident pour eux de souscrire à un contrat de prévoyance. Qu'en pensez-vous ?***

Bien au contraire ! Souscrire à un contrat de prévoyance n'est pas synonyme de sacrifice pour les foyers à revenus modestes. Prenons l'exemple d'un homme marié âgé de 35 ans, qui gagne 2 000 euros par mois : pour environ 19 euros/mois, il peut bénéficier d'une couverture lui permettant d'avoir accès, en cas d'accident de la vie, à :

- ▶ une prise en charge par l'assureur de ses cotisations en cas d'Interruption Temporaire de Travail et d'Invalidité Totale et Définitive,
- ▶ un capital maladie grave de 5 000 €,
- ▶ un capital décès de 30 000 €,
- ▶ une rente éducation de 150€/mois.

Cela démontre bien que même avec des revenus modestes, souscrire à un contrat de prévoyance est possible. Et j'ajouterais : essentiel !

**Contact Presse : Le Bonheur est dans la Com'**

**Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi**

**01 60 36 22 12 – [launay@bcomrp.com](mailto:launay@bcomrp.com) / [fitoussi@bcomrp.com](mailto:fitoussi@bcomrp.com)**

#### **À propos du Groupe PRÉVOIR...**

Spécialiste de l'assurance des personnes depuis 1910, le Groupe PRÉVOIR propose des contrats d'assurance vie et de prévoyance à une clientèle de particuliers, et plus particulièrement des foyers populaires à revenus modestes (salariés et retraités), TNS de proximité ainsi que les Très Petites Entreprises.

Structure de taille intermédiaire, il emploie 1 610 salariés, dont 260 à l'international, il gère 4 milliards d'euros d'actifs et détient plus d'1,4 millions de contrats en portefeuille. En 2015, le chiffre d'affaires assurance du Groupe est de 557 millions d'euros. PRÉVOIR a versé 350 millions d'euros de prestations.

Le Groupe est composé d'une holding, la Société Centrale Prévoir, de 2 sociétés d'assurance, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, d'une société d'Asset Management, Société de Gestion Prévoir et de 4 implantations à l'international : 2 succursales, au Portugal et en Pologne, 2 filiales, au Vietnam et au Cambodge (micro-assurance). C'est une entreprise indépendante et non cotée, dont le capital est détenu à 70 % par les descendants des familles fondatrices et à 30 % par les salariés et les retraités.